



**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE
DU 17/11/2020
AVEC LES ELUS DE LA COMMUNE
DE BURES SUR YVETTE ET LA CPS**

Participants	<p>Mairie de Bures sur Yvette :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean François Vigier, Maire de Bures sur Yvette, • Madame Anne Bodin, Maire Adjointe représentante de la Ville de Bures sur Yvette auprès de la CPS et du SIAHVY, • Monsieur Jean-Marc Bodirot, maire Adjoint, représentant la ville de Bures sur Yvette auprès de la CPS, et du SIAHVY, <p>CPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Eugénie Delestré, Directrice, service Eau, Assainissement, Hydraulique, CPS. <p>VYF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Danielle FARRET : Présidente, • Danielle Courteau, Membre du bureau, • Pierre Farret, Photographe • Emmanuelle Gilbert, Membre du bureau, • André LOIE : Secrétaire, • Antoine Sotty, Membre du bureau, chargé du site VYF • Sylviane Vlachos, Membre du bureau 	Lieu
		Visioconférence (Covid 19)
Invités :		
Excusés :	Michel Bignard, vice-président	
Diffusion :	Participants + diffusion VYF aux adhérents	
Rédacteurs:	André Loie / Danielle Farret	

Objet de la rencontre :

Cette rencontre, présidée par Monsieur Jean-François Vigier, avec la participation de Madame Delestré de la CPS, avait pour but :

- D'une part de faire le point sur trois préoccupations majeures, à savoir l'urbanisation dans la ville dont les constructions envisagées sur le Campus de l'Université Paris-Sud, le devenir du projet Baratage, et le réseau Intercommunal du Vaularon,
- D'autre part de faire un point général des sujets 'eau' (assainissement, ruissellement), 11 mois après le transfert des compétences GEMAPI des Communes à la CPS.

Ordre du Jour : Les sujets traités ont été les suivants :

1^{ère} Partie, en présence de JF Vigier

- Les nouveaux projets urbains de Bures sur Yvette, dont « la porte de Bures »
- Le Baratage

2^{ième} Partie : l'assainissement, dont :

- CPS-Bures : travaux programmés en 2020 sur Bures, Gometz et Gif sur Yvette
- ruissellement
- Conformité des raccordements 'eaux usées' et 'eaux pluviales'

CONTENU DE LA REUNION

1) Les nouveaux projets urbains de Bures sur Yvette

1.1 Projet de l'Université à la porte de Bures

JF Vigier rappelle le débat initié en 2009 sur le déménagement en totalité ou non de la faculté de Bures-Orsay vers le plateau. Ce débat a abouti en 2015 à un transfert de 30% de la faculté, le reste étant maintenu dans la vallée. Le campus côté Bures a ainsi disposé des parcelles libérées par 3 entités, à savoir l'IEF, la Faculté de droit dépendant de Sceaux, et le gymnase.

Il est alors devenu possible d'envisager un projet immobilier sur les parcelles abandonnées, à la condition toutefois qu'une étude globale soit faite pour définir une approche cohérente de valorisation immobilière sur l'ensemble de ces parcelles imperméabilisées libérées.

La position des Maires de Orsay et de Bures a été, et est encore, de rester 'dans la partie' pour la destination de ces parcelles, avec le souci de favoriser un lien entre la ville et le campus, à travers des commerces et des logements sous contrôle des villes. Il est à noter que aucune construction ne peut actuellement être faite sans permis de construire attribué par les Communes et selon les PLUs des deux villes.

Il n'existe, à sa connaissance, actuellement aucun projet de construction abouti autrement que par des esquisses, souligne Jean François Vigier, qui prend toutefois au sérieux les dires à partir des documents communiqués à VYF.

NB : Anne Bodin indique avoir vu un projet sur ce sujet. Cependant à ce stade l'étude n'a pas encore été présentée, il n'y a rien de concret, rien d'acté, ni de validé.

Il s'agit de l'étude " campus vallée" dans laquelle Bures a souhaité être partie prenante, il y a des années déjà, justement pour être dans les décisions et ne pas se les voir imposées par un état tout puissant. Il n'y a aujourd'hui aucune demande ou instruction de permis de construire en Mairie de Bures. C'est un dossier à suivre.

Sylviane Vlachos demande si la mairie restera dans le cas de ce partenariat d'aménagement, ville/ campus le signataire obligatoire des permis de construire présentés. JF Vigier souligne que c'est ce qu'il souhaite afin d'éviter la gestion de ces parcelles par l'OIN, car les permis de construire échapperaient alors aux Communes, JF Vigier ayant précisé que ce n'est pas le cas.

Danielle Farret souligne la protection des zones et le risque d'inondation, à la lumière de la construction du Conservatoire de Musique dans la partie Orsay qui n'a aucunement tenu compte de ce risque certain.

Action : JF Vigier indique qu'il faut récupérer le dossier existant, ainsi que les plans. D Farret communique à JF Vigier le dossier de projet universitaire d'urbanisation qui lui a été transmis.

1.2 Enquête publique de régularisation,

Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour de notre réunion, la question de l'enquête publique Campus de l'université de Paris Sud a été posée par VYF qui a demandé des précisions sur la tenue de cette consultation du public, les travaux étant déjà réalisés, il s'agit d'une demande de régularisation. Ils relèvent du régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et d'une demande d'autorisation pour la modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement.

Pour mémoire « Il s'agit d'un programme de restauration de la continuité écologique de l'Yvette et d'un programme de lutte contre les inondations dans le campus de l'Université Paris Sud sur les Communes de Bures et d'Orsay au profit du Syndicat Intercommunal (SIAHVVY). Cette enquête aura lieu du lundi 16 novembre 2020 (9h00) au lundi 30 novembre 2020 inclus (17h30) selon l'arrêté n°2020.PREF/DCPPAT/BUPPE/231 du 12 octobre 2020 ».

VYF a rappelé que les Conseils Municipaux de Bures sur Yvette et d'Orsay ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay étaient appelés à se

prononcer sur l'enquête dans les délais prescrits.

Mme Bodin a déclaré qu'elle allait examiner le dossier d'enquête.

1.3 Quid des travaux de construction dans l'école Léopold Gardey ? Y aura-il vente d'une partie du terrain ?

JF Vigier confirme qu'il s'agit de la rénovation des bâtiments A puis B de l'école élémentaire qui n'est pas terminée (dédié principalement au périscolaire élémentaire) le plus proche 'de et' parallèle à la route de Chartres pour 2021. La finition du bâtiment B est prévue pour le printemps 2021. La Maternelle, qui sera remontée sur le terrain du Primaire, libérera un espace. Elle fait partie, avec le restaurant, de la 2ème tranche des travaux après finition du bâtiment B. Le projet de maternelle, qui entraînerait un coût, n'est pas à l'ordre du jour tant qu'un financement spécifique ne se manifeste pas. JF Vigier a indiqué également la stratégie prévue pour une suite de programme, avec la recherche de co-financement Région et/ou Département. Objectif : ne plus avoir qu'un seul bâtiment maternelle, en privilégiant le bâtiment C, deuxième bâtiment parallèle à la route de Chartres en s'éloignant de cette route.

Pour mémoire VYF rappelle l'impossibilité de raccordement de réseau futur des eaux usées dans le collecteur Intercommunal qui déborde actuellement systématiquement lors de pluies et d'orages par la présence des eaux claires permanentes parasites et météoriques dans ce réseau et met en danger sanitaire les habitants et l'environnement. (voir programme en cours et futur de travaux SIAHVY, chapitre assainissement de ce CR)

1.4 Moulin Guibert quel projet ?

Il s'agit de reconstituer le cours de l'Yvette par la pose d'un bippasse artificiel qui n'entraîne aucune fragilisation du bâtiment existant.

Ces travaux de dérivation permettraient à l'Yvette de retrouver son évacuation par le canal de fuite situé dans son aval immédiat. Il faut noter à cette occasion que la solution prise est réversible en ce sens qu'elle permettrait au moulin de reprendre son activité si un propriétaire futur devait en décider. L'acquisition de la parcelle n'entraîne aucune construction nouvelle qui serait au demeurant impossible.

2) Le Baratage

JF Vigier évoque le refus de l'État en ce début d'année concernant le projet établi après de nombreuses années d'études et de mises au point. Il rappelle le courrier commun de lui-même avec Madame Sellem, Maire de Gometz le Châtel, à la suite de ce refus, se félicitant de l'excellente collaboration entre les deux communes.

La solution proposée par le SIAHVY aux deux Maires lors de la réunion du 12 novembre courant se caractérise par les principaux points suivants :

- L'abandon du niveau de protection 'occurrence 50 ans', non acceptable tant par Gometz le Châtel que par Bures,
- En tant que point positif la prise en compte du ruissellement par de nombreux aménagements possibles dans le bassin versant,
- En tant que point négatif le fait que les améliorations proposées par le SIAHVY nécessitent l'achat de plusieurs surfaces à la charge des Communes pour des aménagements coûteux.
- L'incapacité à installer des protections sur les terres du plateau possédées par deux « gros » agriculteurs à l'origine de l'importance du ruissellement.

JF Vigier indique qu'un courrier va en conséquence être envoyé au SIAHVY dans les meilleurs délais par les deux Communes pour confirmer la demande d'une réunion avec le Préfet et les

deux Maires pour comprendre la position de l'état et convaincre du bien-fondé de la demande faite.

VYF demande à cette occasion à avoir communication des visuels de la présentation de cette solution du 12 novembre dernier.

3) Assainissement :

Cette partie a consisté à faire une revue des principaux sujets actuels, à savoir :

- Les travaux d'assainissement : leur suivi et réalisation est maintenant de la responsabilité de la CPS, qui a repris les programmes du SDA en cours dans les communes de Bures, Gif , et Gometz pour ce qui est du périmètre de travail de VYF. Un nouveau règlement 2020 a été voté à l'unanimité en Conseil Communautaire. La CPS a institué des contrôles de conformité des dispositifs de régulation des eaux pluviales via un marché pour l'ensemble des communes.

Un énorme travail est en cours concernant les eaux usées, les eaux pluviales et la compétence GEMAPI. Les actions porteront sur : les branchements, les contrôles de conformité, les dispositions constructives , les eaux usées domestiques, la gestion des eaux usées à caractères industriels, commerciales et artisanales (EUND, EUAD), la gestion des eaux pluviales Les installations intérieures sanitaires et pluviales, les réseaux privés.

- La conformité des raccordements 'eaux usées' et 'eaux pluviales', qui se fait actuellement dans le cadre des contrôles effectués par SUEZ annuels et à l'occasion des achats-ventes en principe demandés par les Notaires. Mme Delestré indique que ce sujet des conformités est un problème qui est remis à plat par la CPS : les non conformités à prendre en compte sont de deux ordres : eaux claires dans les réseaux d'EU et eaux usées dans les EP.
- Danielle Courteau trouve dommageable que les contrôles de conformités ne soient plus suivis aussi par la municipalité comme autrefois, ce qui permettait d'avoir un regard plus précis sur un point toujours délicat et potentiellement litigieux.
- Le sujet particulier de la conformité des raccordements de l'Îlot Santé : eaux usées et eaux pluviales : un rapport complet de SUEZ est attendu, de nombreux dysfonctionnements ayant été repérés.
- Le ruissellement : la CPS a engagé un travail systématique de recensement des surfaces génératrices de ruissellement pour identifier tant les zones à problème que les éventuelles insuffisances de calibrage des réseaux EP et EU (ECPD).
- Le programme de travaux du SIAHVY sur le collecteur Intercommunal du bassin versant du Vaularon : ce programme s'exécute selon le plan présenté par le SIAHVY en juillet, puis décembre 2019, avec un décalage d'une année dû au retard pris par les entreprises en raison du COVID 19. Une mise à jour permettant à l'ensemble des interlocuteurs d'en partager la même vue est nécessaire.

- Bilan et planning :

tranche 1 :étanchéité des regards terminée,

tranche2 : études préalables en cours, puis :

- consultation des entreprises,

- choix de l'entreprise et 2 mois d'installation de chantier permettant le lien avec les riverains.

- Coût : 1 million d'euros au budget pour cette tranche 2 qui n'est pas la dernière.

- Échéance au mieux avril 2021. 6 mois de retard lié à la covid.

VYF s'inquiète de l'avancée des constructions actuelles et de la prévision des programmations futures nombreuses alors que les dysfonctionnements du réseau Intercommunal eaux usées ne sont qu'en partie corrigés.

D Farret indique que le dimensionnement de l'intercommunal (canalisation de 300) semble de plus en plus poser le problème de son inadéquation par rapport au nombre d'habitants actuels et aux nombreux projets de constructions (pour rappel, la situation actuelle se traduit régulièrement par des impossibilités d'utilisation des sanitaires pour de plus en plus d'habitants (remontées des eaux usées dans les baignoires, toilettes et lavabos).

La chasse aux eaux claires et parasites, bien entendu indispensable, ne sera probablement pas suffisante.

Action : sur l'ensemble de ces points VYF souhaite solliciter les différents interlocuteurs concernés de façon à disposer d'un point précis des différentes programmations (travaux SDA, conformités, travaux sur l'Intercommunal du Vaularon).

4) Point sur le Plan de Sauvegarde et DICRIM sur la Commune de Bures :

Ils ne sont pas terminés à ce jour et ne seront pas présentés comme prévu au prochain conseil Municipal.

Conclusion : Les membres de VYF remercient vivement monsieur le Maire, ses Adjoints et madame Eugénie Delestré pour leur écoute, leurs propositions et leurs actions.